

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 17 Février 2026

Suite à la convocation du Maire, Fabrice CHATEAU, en date du 12 Février 2026, le Conseil Municipal s'est réuni, le mardi 17 Février 2026 à 18 h 30, en Mairie d'Abjat sur Bandiat.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 20 Janvier 2026
- Modification du temps de travail agent de restauration
- Création d'un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe
- Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (agent technique et agent administratif)
- Autorisation d'engagement de crédit avant le vote du budget 2026
- Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat PLUi-H de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais
- Achat parcelle BERDEGAL
- Adhésion à l'association pour le prêt de matériel
- Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux- Eclairage public des ZAE

La séance a été ouverte par le Maire à 18 h 30.

Étaient présents :

- ALLAFORT Christine
- BARDEAU Ludovic
- CHATEAU Fabrice
- COUSSY Kevin
- DOUCET Jean-Luc
- EDWARDS Stewart
- FONT Lydia
- FREDOU Marie-France
- PAULHIAC Hubert
- VEDRENNE Grégory

Étaient absents, ou excusés :

- ALLAFORT Maryline

- BECUWE Rudy absent excusé, donne procuration à Stewart EDWARDS
- SZUBERT Rita absente excusée, donne procuration à Fabrice CHATEAU
- POUGET Corentin, absent

Les votes se déroulent donc sur 11 voix, avec majorité à 7 voix (sur 11 votes exprimés)

Fabrice CHATEAU se porte volontaire pour assurer le secrétariat de la séance puis Maryline ALLAFORT à son arrivée.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 janvier 2026 :

Le compte-rendu **est approuvé à l'Unanimité**

2. Modification du temps de travail agent de restauration

Suite à l'avis favorable du comité social territorial du centre de gestion, le temps de travail du poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe sera de 35 heures hebdomadaire.

l'unanimité

Cette modification est acceptée à

3. Création d'un poste de Rédacteur Principal 1^{ère} classe :

Suite au départ d'un agent administratif, la commune doit procéder à son remplacement. Afin d'élargir le recrutement Monsieur le Maire propose de créer un emploi permanent de secrétaire adjointe dans le cadre des rédacteurs territoriaux aux grades de rédacteur principal de 1^{ère} classe pour un temps non complet de 20h hebdomadaires

Cette création d'emploi est acceptée à l'Unanimité

Arrivée de Maryline ALLAFORT à 19h35.

4. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de créer un emploi non permanent dans le grade d'Adjoint Technique de catégorie C pour une durée de 2 heures par jour pendant la période scolaire afin d'assurer la surveillance des enfants pendant le temps de la cantine.

Cette création d'emploi est acceptée à l'Unanimité

5. recrutement d'un agent contractuel dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire

Suite au départ d'un agent administratif et dans l'attente d'un recrutement d'un fonctionnaire il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent contractuel de 20 H par semaine pour assurer la tenue de l'agence postale et l'accueil de la Mairie.

Ce recrutement est accepté à l'Unanimité

6. Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

Le Maire explique au Conseil Municipal que suite à l'achat de matériel informatique, afin de faciliter les dépenses imprévues du 1^{er} trimestre 2026, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code générale des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget 2025.

Il s'agit de régler une facture de 3 420€ € au compte 21848.

Cette autorisation est acceptée à

l'unanimité

7. Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat PLUI-H de la communauté de Communes du Périgord Nontronnais

Suite à l'étude du projet du PLUI de la commune, le Conseil Municipal émet un avis favorable avec réserve. En effet des modifications porteraient sur l'aménagement du bourg, sur des parcelles se situant à Puyzillout ainsi que le référencement de bâtiment à Laulandie, petit peyrat et à la Chapelle Verlainie.

Cet avis est accepté à l'unanimité

8. Achat parcelles BERDEGAL

Suite à l'obtention de subvention pour l'effacement de l'étang Monsieur le Maire propose l'achat à 70 000€ des parcelles E 101, 102 et 1210.

Ce projet consisterait à la suppression du plan d'eau, à la restauration de zones humides et à la création d'une zone de loisir.

Cet achat est approuvé avec 10 voix pour et 3

abstentions.

9. Adhésion association prêt matériel.

Monsieur le Maire propose que la commune adhère à l'association APAMAC

Cette association permet un accompagnement technique pour la réussite de tout type de projet culturel et de spectacle

Cette adhésion a pour objet de permettre à la commune de louer du matériel scénique à un prix intéressant.

Cette adhésion est acceptée à l'unanimité

10. Adhésion de la communauté d'Agglomération du Grand Périgueux -Eclairage public des ZAE

-

Monsieur le Maire expose que la communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, par délibération en date du 26 septembre 2024, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat une compétence à l du Code Général des a carte :

- La compétence Eclairage Public des parcs d'activités (ZAE)

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDE 24 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Cette Adhésion est acceptée à l'unanimité

La séance est levée à 21.15